

Département de Licence

Fiche descriptive de cours

Niveau	Licence 1
Mention(s)	Droit
Diplôme	Licence
Parcours	
Semestre	2
Intitulé	Droit constitutionnel (II) – Droit constitutionnel de la Vème République
Volume horaire	35
Enseignant	Professeur Mathieu DISANT
Code Apogée	
Descriptif	<u>Objectifs</u> : Ce cours a pour objet d'analyser les fondements, l'organisation et le fonctionnement des institutions de la Ve République et du droit constitutionnel positif. Il s'agit notamment de comprendre la formation, la structure et les caractéristiques de la Ve République, en mettant en évidence les choix institutionnels opérés en 1958 ainsi que les transformations résultant des révisions constitutionnelles, de la pratique politique et de la jurisprudence. L'enseignement a également pour ambition de développer chez l'étudiant une méthode de raisonnement juridique, notamment par la lecture des textes constitutionnels, l'analyse de la jurisprudence et la réalisation d'exercices de dissertation, de commentaire et de cas pratiques. À l'issue du cours, l'étudiant devra notamment maîtriser les compétences suivantes : • Connaissance : identifier et maîtriser les règles, principes et institutions fondamentaux du droit constitutionnel, et les situer dans l'organisation générale des pouvoirs publics ;

- **Compréhension** : expliquer les mécanismes institutionnels de la Ve République, notamment les mécanismes du parlementarisme rationalisé, les rapports entre les pouvoirs constitutionnels, et les fonctions et les modalités du contrôle de constitutionnalité ;
- **Analyse** : mettre en relation les dispositions constitutionnelles, la jurisprudence et la pratique institutionnelle, savoir manier les principales normes composant le bloc de constitutionnalité ;
- **Argumentation** : construire un raisonnement juridique cohérent et hiérarchisé, fondé sur le droit positif ;
- **Méthodologie** : maîtriser les principaux exercices universitaires à partir du droit constitutionnel.

Particularités pédagogiques : -

Résumé du cours : Le cours porte sur le droit constitutionnel de la Ve République, entendue à la fois comme système de normes et comme organisation institutionnelle.

Il étudie notamment :

- Les fondements et à l'élaboration de la Constitution du 4 octobre 1958, et l'étude des caractéristiques originelles du texte constitutionnel.
- Le Président de la République : son élection, son statut, ses attributions et les différents instruments dont il dispose. Seront notamment étudiés le pouvoir de nomination, la dissolution de l'Assemblée nationale, le référendum, les pouvoirs exceptionnels de l'article 16 et la responsabilité présidentielle.
- Le Gouvernement et Premier ministre : leur nomination, leur organisation et leurs compétences, ainsi que les rapports entre le Président de la République et le Premier ministre. Une attention particulière sera accordée à la responsabilité politique du Gouvernement et aux mécanismes prévus par l'article 49 de la Constitution.
- Le Parlement : étude du bicamérisme, statut des parlementaires, organisation et le fonctionnement des assemblées, le domaine de la loi, la procédure législative et les mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale.
- Les rapports entre les pouvoirs publics, pour mettre en perspective les mécanismes institutionnels étudiés et d'analyser les transformations de la Ve République : fait majoritaire, présidentialisation, alternance politique et cohabitation.

- Le contrôle de constitutionnalité, la place, les compétences et le fonctionnement du Conseil constitutionnel, ainsi que les principales étapes de l'affirmation de la jurisprudence constitutionnelle.

L'ensemble du cours met ainsi en évidence que le droit constitutionnel ne se réduit pas à l'étude des institutions : il constitue également un droit de la limitation et de l'organisation du pouvoir, ainsi qu'un instrument essentiel de garantie des droits et libertés.

Indications bibliographiques : La Constitution du 4 octobre 1958, dans sa version en vigueur, constitue la première source de travail des étudiants.

Sa lecture doit être complétée par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, la Charte de l'environnement de 2004, les principales décisions du Conseil constitutionnel.

Les étudiants sont invités à travailler directement à partir des textes constitutionnels et à ne pas se limiter aux développements des manuels.

Des indications bibliographiques seront indiquées dans chaque Fiche de TD.

Les étudiants sont aussi invités à consulter régulièrement les ressources institutionnelles permettant d'accéder aux textes et à la jurisprudence : Légifrance, pour la Constitution et les textes en vigueur ; Conseil constitutionnel, pour les décisions et la jurisprudence constitutionnelle ; Vie publique, pour les dossiers consacrés aux institutions et à l'actualité constitutionnelle.

La consultation d'un ou plusieurs manuel(s) de droit constitutionnel est indispensable. Parmi les principaux ouvrages susceptibles d'être utilisés, étant entendu qu'il convient de privilégier l'édition la plus récente :

P. Ardant et B. Mathieu, Droit constitutionnel et institutions politiques, LGDJ ;

G. Carcassonne et M. Guillaume, La Constitution, Seuil ;

J. Gicquel et J.-É. Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, LGDJ ;

M.-A. Cohendet, Droit constitutionnel, LGDJ ;

F. Hamon et M. Troper, Droit constitutionnel, LGDJ ;

F. Melin-Soucramanien et P. Pactet, Droit constitutionnel, Sirey ;

D. Chagnollaude, Droit constitutionnel contemporain, Dalloz.

	La bibliographie n'a pas vocation à se substituer au cours. Elle constitue un outil d'approfondissement, tandis que la maîtrise du texte constitutionnel et la fréquentation régulière de la jurisprudence constituent des éléments essentiels de la formation en droit constitutionnel.
Descriptif en anglais pour les cours ouverts aux étudiants en échange	The course focuses on the constitutional law of the Fifth Republic, understood both as a system of legal norms and as an institutional framework. It examines, in particular: - The foundations and drafting of the Constitution of October 4, 1958, and the original characteristics of the constitutional text. - The President of the Republic: election, status, powers, and available instruments. Key topics include the power of appointment, the dissolution of the National Assembly, the referendum, the emergency powers under Article 16, and presidential accountability. - The Government and the Prime Minister: appointment, organization, and competencies, as well as the relationship between the President and the Prime Minister. Particular attention is paid to the Government's political accountability and the mechanisms established by Article 49 of the Constitution. - Parliament: bicameralism, the status of members of parliament, the organization and functioning of the chambers, the scope of legislation, the legislative process, and mechanisms for scrutinizing government action. - Relations between public authorities, placing the institutional mechanisms studied in context and analyzing the evolution of the Fifth Republic: the "majority principle" (*fait majoritaire*), the presidentialization of the regime, political alternation, and cohabitation. - Constitutional review: the role, powers, and functioning of the Constitutional Council, as well as the key stages in the development of constitutional case law. The course thus demonstrates that constitutional law is not limited to the study of institutions; it is also a body of law concerned with limiting and organizing power, and serves as an essential instrument for guaranteeing rights and freedoms.